

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires. A PARIS : Chez DONGREL et DOLLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c. Réclames, 80. Faits divers, 75.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS : Chez M. HAYAS-LAFITTE, 14, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

1^{er} Avril 1878.

L'USURPATION.

La République du 13 décembre vient de faire deux nouveaux pas dans la voie révolutionnaire, deux étapes nouvelles vers la CONVENTION.

Les droits du Sénat sont contestés, méconnus par le Comité de Salut public, ainsi que les droits du Pouvoir exécutif avaient été déjà contestés et méconnus par le gouvernement occulte de la France.

Le retour des Chambres à Paris sera bientôt un fait accompli, malgré l'ajournement à grand-peine obtenu dans l'une des dernières séances.

Le conflit est sérieusement engagé entre la Chambre haute et la Chambre basse.

Quatre des amendements votés par le Sénat ont été impitoyablement repoussés. Un seul, celui qui maintient aux soldats invalides la possibilité de vivre, a pu surnager, grâce à l'énergique intervention du ministre de la guerre et au concours du centre gauche, ce qui a donné vingt voix de majorité.

C'est grâce à ces vingt voix de majorité que les blessés de la victoire ou de la défaite ne seront pas condamnés à mourir de faim.

Le Dictateur, poursuivant sa guerre continue contre le clergé, avec certainement plus de bravoure et de succès que celle qu'il a malheureusement dirigée contre les envahisseurs de la France, a fait battre le ministre de la marine, le courageux amiral Pothuau, et le Sénat, « en désorganisant le service de l'aumônerie de la marine ».

Il a fait battre aussi la majorité du Sénat sur les bourses des séminaires, c'est-à-dire sur le recrutement du clergé.

Quelque jour sans doute, le Dictateur demandera la réduction des presbytères et des clochers, la suppression des évêques qui ne seront pas assermentés.

Il demandera que l'on mette dans la bibliothèque du bord des navires les livres des libres penseurs pour relever l'âme des marins, pour les guérir de « l'idolâtrie » et des croyances superstitieuses qui « rivalent » leur courage.

Mais il faut rendre justice à la bravoure du Dictateur, ce n'est pas seulement contre les invalides, contre le clergé qu'il déploie sa puissance, c'est aussi contre la cavalerie française. Il professe, au sujet de l'extension des haras et de la remonte, une opinion qui doit plaire singulièrement au prince de Bismarck.

Le Dictateur ne s'arrête pas en si beau chemin dans les élans de son nouveau courage. Il engage résolument la campagne contre le Sénat, et il fait soutenir, par toutes les forces qui se groupent autour de lui, que le Sénat doit s'incliner devant les décisions budgétaires de la Chambre basse.

Et l'on verra demain cette étrange et audacieuse théorie, que les résolutions du Sénat n'ont aucune valeur lorsqu'elles contredisent celles de la Chambre basse, et que le vote définitif du budget n'a pas besoin de la sanction de la Chambre haute.

Le vote des cinq amendements introduits dans le budget par le Sénat était certainement l'exercice bien modéré des droits qui lui sont conférés par la Constitution.

Lui refuser l'adoption de ces amendements et vouloir promulguer le budget comme si la Constitution n'avait donné au Sénat aucun droit relatif aux finances, c'est prononcer la déchéance du Sénat, à peu près comme les gouvernements provisoires ou les insurgés qui envahissent les Chambres prononcent leur dissolution.

Mais si se trouvera sans doute dans la Chambre haute des sénateurs qui ne permettront pas la violation de la Constitution, l'avènement de la CONVENTION, et qui sauront prouver que le Sénat n'est pas encore renouvelé radicalement ou dissous.

Si le Sénat accepte le suicide qu'on veut lui imposer, l'on verra bientôt d'étranges choses produites par le despotisme de la Chambre basse.

Les stratèges, les opportunistes, les intransigeants de la future Convention, inventeront toutes sortes de théories pour se passer, dans le gouvernement de la France, et du chef de l'Etat et de l'intervention du Sénat.

Ainsi, par exemple, on viendra soutenir qu'en laissant nominativement le siège légal des deux Chambres à Versailles, chacune d'elles est libre de tenir des séances extraordinaires à Paris; et alors, la continuité des séances extraordinaires ressemblera à l'ajournement chronique du budget.

Puis ce sera sous forme de circulaires ou d'arrêtés ministériels que le gouvernement occulte de la République du 13 décembre développera sa tyrannie sur la France.

Les gauches avaient l'intention de sommer le ministère de déclarer que le dernier mot de tous les chapitres, de tous les amendements relatifs au budget appartenait à la Chambre des députés, et qu'après un second vote de cette Chambre annulant les amendements adoptés par le Sénat, le budget pouvait être promulgué comme définitif et obligatoire.

Mais, afin de ne pas gêner le ministère dans ses moyens, pour obtenir la résignation du Sénat, cette interpellation a été ajournée.

Les députés de la droite auraient peut-être bien fait de provoquer séance tenante cette explication et d'obliger le ministère à dire sincèrement ce qu'on prétendait faire de la Chambre haute.

Il appartient à la majorité du Sénat de porter à la tribune cette question si grave qui va sans doute décider du premier corps de l'Etat.

Le budget est tout d'abord voté par la Chambre des députés, il est porté au Sénat pour être contrôlé et amendé. Le bon sens se refuse à croire que l'esprit de la Constitution ne réclame pas un contrôle sérieux et qu'elle n'a voulu qu'une vaine comédie, QU'UN SIMPLE ENREGISTREMENT D'EDITS.

Le droit d'amendement est la compensation la plus légitime du droit d'initiative donné à la Chambre basse.

Le renvoi à la Chambre basse des amendements, comme certains renvois aux commissions, n'est qu'un acte de déférence et de prudence pour connaître les nouvelles observations des députés.

Un nouvel examen n'a d'autre but que d'éclairer la discussion; mais comme, en définitive, il faut une décision, c'est évidemment au pouvoir chargé d'examiner en deuxième ressort qu'appartient le dernier mot, et c'est après le deuxième vote du Sénat sur les amendements que le budget est définitivement adopté et peut être promulgué.

Le texte de la Constitution ne permet pas

la promulgation avant le vote définitif du Sénat.

La responsabilité de tout retard après ce vote incombe au gouvernement.

Si le pouvoir exécutif n'a pas osé braver le refus du budget, ainsi qu'il en avait le droit par la dissolution, il comprendra certainement qu'il a beaucoup moins la possibilité de refuser de rendre obligatoire le budget voté.

Le refus de promulgation par le ministre rendrait nécessaire la dissolution, et c'est à la majorité du Sénat que le chef du pouvoir exécutif aurait alors à demander un ministère qui permettrait à la France de ne point subir la banqueroute et la suspension de son existence nationale.

Comme il faut à tout conflit des trois pouvoirs une solution, c'est dans la Constitution même que le Sénat et le chef de l'Etat trouveront cette solution et qu'ils seront obligés d'y avoir recours sous peine de sacrifier les plus chers intérêts de la France et d'aggraver l'état révolutionnaire créé par le 13 décembre.

Si la majorité du Sénat manque aujourd'hui de courage, si elle laisse endormir et dévier son patriotisme;

Le chef du pouvoir exécutif n'est plus seulement prisonnier des gauches, il est frappé moralement d'une destitution prochaine au profit du dictateur.

Le Sénat a perdu toute son influence, tout son prestige, tout son pouvoir;

Le Comité de Salut public et le dictateur sont les maîtres de la France.

LA CONVENTION EST FAITE. ADRIEN DE LA VALETTE. (Assemblée nationale.)

Chronique générale.

LE DERNIER MOT DU CONFLIT.

Puisque la Constitution, assez mal faite d'ailleurs, a formulé deux degrés de juridiction dans le mode d'examen du budget, puisqu'elle a donné à la Chambre des députés l'initiative des propositions des recettes et des dépenses et le premier vote sur leur adoption; puisqu'elle a conféré au Sénat le second examen et le second vote, pour réparer les erreurs et pour adopter les améliorations, c'est évidemment au Sénat qu'appartient le dernier mot pour assurer l'équilibre du budget, le dernier mot pour autoriser le Gouvernement à le rendre obligatoire.

Après le second degré de juridiction épuisé, il n'y a plus de logique qu'un recours en cassation devant les électeurs.

C'est le Pouvoir exécutif, après l'avis du Sénat, qui est chargé de la procédure de ce dernier recours en cassation.

Et cette procédure commence par un changement de ministère, par un décret de dissolution.

L'ex-commandant des fédérés Garcin, condamné à mort par le deuxième conseil de guerre pour participation aux assassinats des généraux Clément Thomas et Lecomte, s'est pourvu devant le conseil de révision contre l'arrêt des premiers juges.

Lord Lyons est venu à Paris et a eu avec M. Waddington une longue conférence. On le dit chargé par lord Beaconsfield d'une

mission de la plus haute importance auprès du cabinet français.

La rage contre le prêtre s'explique très-facilement, disait hier un homme politique d'une grande expérience. Il y a bon nombre de pauvres diables qui s'imaginent savoir l'histoire parce qu'ils se sont nourris de mauvais romans et qui se croient de profonds politiques parce qu'ils étudient par cœur deux ou trois mauvaises feuilles radicales. Or, mauvais romans et mauvais journaux roulent constamment sur les plus odieuses calomnies contre le clergé. Leurs naïfs lecteurs n'ont dans la tête que ces stupides calomnies et dans le cœur le mépris et la colère qu'elles doivent naturellement engendrer.

Qu'un événement comme la Commune donne impunément à ces pauvres ignorants une puissance quelconque, une arme, une autorité sur quelques soldats, il est facile de comprendre qu'ils se servent de leurs armes et de leur autorité contre ces prêtres qu'on leur a toujours signalés comme de véritables boucs émissaires responsables de tous les crimes, de toutes les injustices, de toutes les misères. Et archevêques, curés, Jésuites et Dominicains sont fusillés comme on l'a vu en 1874.

Que ces mêmes lecteurs de mauvais romans et de mauvais journaux soient portés sur les bancs d'une Assemblée par le caprice du suffrage universel, les mêmes sentiments de haine et de mépris se feront jour. La seule différence est que ce sera à coups de vote au lieu d'être à coups de fusil.

Voici comment c'est le budget des cultes qui a subi les plus nombreuses ratures de la part de la commission du budget et de la majorité républicaine. Dans cette majorité, les uns ont naïvement ces sottes haines, et les autres, avec une duplicité odieuse, font semblant de les avoir, pour flatter leurs électeurs. (La Défense.)

Les nouvelles financières seraient du plus haut intérêt, s'il fallait s'en rapporter aux bruits qui commencent à circuler. Le silence gardé au sujet des opérations de bourse faites pour les recettes générales tiendrait à des combinaisons dont voici les principaux traits :

Négociation par l'Angleterre d'un emprunt de 50 millions sterling avec les maisons Rothschild, Erlanger, Nottminger, Camondo, etc. ;

Probabilité d'un second emprunt anglais de 100 millions sterling.

Une telle situation, compliquée encore d'annonces relatives à des emprunts orientaux, sans préjudice de notre futur 3 0/0 amortissable, serait de nature à commander une extrême réserve.

La Bourse est, en outre, agitée par une foule de nouvelles politiques :

Débarquement, donné comme imminent, de troupes anglaises sur deux points des côtes turques ;

Travaux de fortification effectués par les Russes aux environs de Constantinople.

M. de Bismarck refusant sa médiation en cas de conflit anglo-russe ;

L'Angleterre comptant ses forces, savoir :

70,000 volontaires du Canada ; 400,000 musulmans de l'Inde ; 500,000 hommes provenant des autres possessions britanniques ;

Tous en état d'être armés et employés dans le plus bref délai ; Une flotte de 150 bâtiments, nolisée pour le service de l'Inde ; Midhat-Pacha rappelé à Constantinople, Mourad rétabli sur le trône, etc., etc. On sait combien de réserves comportent de semblables et si graves rumeurs ; mais le fait seul qu'elles circulent montre jusqu'à quel point l'esprit public est surexcité par la situation extérieure.

Il faut bien dire aussi que les *alea* de notre propre politique, les incertitudes et les obscurités où elles s'agitent ne contribuent pas médiocrement à entretenir ce trouble et cette agitation morale. Du reste, nos financiers sont maintenant tout à fait anglophiles ; mais il n'en demeurent pas moins inquiets au milieu des courants contradictoires qui emportent successivement l'opinion.

AFFAIRES D'ORIENT.

PRÉPARATIFS DE L'ANGLETERRE.

Depuis longtemps, deux corps de l'armée active, de 35,000 hommes chacun, sont prêts à être embarqués. L'appel des réserves va donner à l'Angleterre une armée de près de cent mille hommes pour une nouvelle expédition d'Orient. Son organisation militaire lui permet aujourd'hui de doubler et même de tripler le nombre de soldats qu'elle pouvait mettre sur pied au moment de la guerre de Crimée.

Il faut ajouter à cette armée excellente tous les contingents qu'elle tirera de l'Inde et qui, depuis l'ouverture du canal de Suez, peuvent être transportés assez rapidement en Europe.

Enfin, elle a une force dernière, la plus considérable de toutes, — l'argent, — qui manque à la Russie.

La Russie peut bien opposer des masses énormes aux forces anglaises ; mais elle peut tout à coup manquer de finances. Il est vrai de dire aussi qu'elle occupe des positions admirables, et qu'avant l'arrivée d'un seul corps anglais elle peut, en quelques jours, prendre Constantinople et toutes les fortifications des Détroits, d'où il sera difficile de la chasser.

L'AUTRICHE ET LA RUSSIE.

Les négociations sont toujours pendantes entre la Russie et l'Autriche. Elles ont pour but évidemment de donner satisfaction à l'Autriche, car la Russie voudrait éviter la guerre avec sa voisine.

Seulement tout peut changer aujourd'hui à la suite de la brusque décision prise par l'Angleterre.

Le cabinet de Vienne est indécis depuis longtemps sur le parti à prendre. Nous l'avons vu même un instant prêt à rompre avec la Russie. Qui sait si les incertitudes de l'Angleterre n'ont pas contribué à le rapprocher ces derniers jours de l'alliance des trois empereurs ? — Qui sait si aujourd'hui la résolution si grave du cabinet de Saint-James ne le ramènera pas à d'autres dispositions et ne le décidera pas à faire cause commune avec l'Angleterre ?

Toutes ces questions doivent être posées, car la situation est un vrai gâchis dont peuvent sortir les résolutions les plus inattendues. Mais il est impossible d'y répondre en ce moment, puisque les gouvernements eux-mêmes semblent hésiter.

On peut bien augurer dès aujourd'hui que la Grande-Bretagne est à la veille de mesures extrêmes, c'est-à-dire d'une déclaration de guerre. Mais il est beaucoup plus difficile de prévoir ce que fera l'Autriche et si le général Ignatieff arrivera à lui donner toutes les satisfactions qu'elle désire, — d'autant que l'attitude de l'Angleterre peut la rendre plus exigeante.

Chronique militaire.

LES ENGAGÉS CONDITIONNELS D'UN AN ET LA RÉSERVE.

Le ministre de la guerre a pris, à la date du 4 mars, une décision fort intéressante pour les jeunes gens qui ont servi dans l'armée active en qualité d'engagés conditionnels d'un an.

On sait que, d'après l'article 58 de la loi

du 27 juillet 1872, ceux-ci peuvent, après avoir satisfait aux examens de fin d'année, obtenir un brevet de sous-officier ou une commission équivalente qui déterminerait leur grade dans l'armée active si, pendant qu'ils font partie de la disponibilité ou de la réserve de l'armée active, ils étaient rappelés sous les drapeaux par l'effet d'une mobilisation.

L'article 38 de la loi du 24 juillet 1865 avait, en outre, ouvert aux engagés conditionnels d'un an qui resteraient de leur consentement une année de plus dans l'armée permanente, le droit d'obtenir, après examens, un brevet de sous-lieutenant auxiliaire ou une commission équivalente et d'être placés avec leur grade, selon les besoins, dans la disponibilité ou la réserve de l'armée active et, après le temps voulu par la loi, dans l'armée territoriale.

On comptait beaucoup sur l'efficacité de cette dernière disposition pour recruter le cadre des officiers de réserve, mais l'expérience qui en a été faite pendant cinq années prouve que cette ressource est insuffisante.

Déjà, en 1876, le ministre de la guerre fut obligé de modifier les prescriptions légales, dont nous venons de donner une analyse, en faveur des engagés conditionnels d'un an de l'artillerie : ces derniers furent admis au brevet de sous-lieutenant de réserve après leur année de service, sous la condition de faire un stage de trois mois dans les fonctions d'officier.

C'est une mesure analogue que le ministre vient d'adopter pour les engagés conditionnels des autres armes et services.

Il a décidé que, dorénavant, les engagés conditionnels, munis du brevet de sous-officier à l'expiration de leur année de service, seront autorisés, au moment de leur passage dans la réserve, à concourir pour le grade de sous-lieutenant auxiliaire. Les jeunes gens promus dans ces conditions seront convoqués lors du prochain appel des réservistes, même dans les corps d'armée qui n'exécutent pas de manœuvres en automne ; après cette première convocation, ils ne seront plus appelés que d'après les règles habituelles.

L'application de cette mesure sera faite cette année aux engagés conditionnels du premier appel, incorporés en 1873 et qui sont passés dans la réserve le 10 mars dernier. Ils sont autorisés à se présenter, à partir du 15 avril prochain, devant les commissions permanentes d'examen d'après l'avis que leur enverra l'autorité militaire.

S'ils subissent les épreuves avec succès et s'ils remplissent, d'ailleurs, les conditions exigées d'honorabilité, ils seront promus au grade de sous-lieutenant de réserve.

Chronique locale et de l'Ouest.

LA CAVALCADE DE SAUMUR.

Les bulletins météorologiques qui nous avaient annoncé samedi que la période des tempêtes n'était pas terminée, avaient inspiré des craintes pour notre cavalcade. Mais le ciel a été clément.

Dès dimanche matin et jusqu'à midi, le soleil s'est montré radieux et a encouragé chacun à faire ses derniers préparatifs et à compléter l'ajustement dans ses plus petits détails pour que rien ne laissât à désirer. Boree, avec son front ridé et sa barbe couverte de frimas, a voulu nous envoyer quelque onnée glaciale, mais il n'y en a point eu d'assez forte pour amener le désarroi dans la marche du cortège.

La fête a été magnifique. Les costumes étaient charmants ; leur variété et leur élégance étaient rehaussées encore par la bonne grâce et la gaillarderie avec laquelle chacun les portait. Bien qu'à notre époque, on pouvait se laisser aller à l'illusion la plus complète et croire assister au défilé de véritables héros d'armes, chevaux-légers, mousquetaires, varlets, pages et marquis d'un autre âge. Les fous de la cour, les grotesques, les farceurs, les excentriques suivaient de près.

Un Inca parfaitement réussi, la figure tatouée et le nez traversé d'un anneau, a été fort applaudi. Les Ecossais, les Anglais, les incroyables se croisaient en tous sens dans la foule, et recueillaient force petits et gros sous pour les pauvres.

On a remarqué aussi une demoiselle à cheval qui avait la tête à l'envers : c'était original et bien trouvé. Une cavalcade,

disait-on, comme le théâtre, *castigat ridendo mores* et relève les travers de l'espèce humaine. J'en oublie et des plus curieux. Il y avait l'homme de plume, l'homme de lierre, le Roi-Carotte, très-court, très-suivi, et les plaisants de laisser libre cours à leur imagination féconde.

Dans cette nomenclature, il n'a pas encore été question des chars. Ils méritent cependant plus qu'une mention honorable.

Le Moulin des coteaux de Saumur a fait sensation. On aimait la meunière avec son meunier et ses fariniers ; la foule partageait leur bonheur ; les tournants et virants, construits par des mécaniciens habiles, et mus par un vent favorable, marchaient avec une cadence régulière, et les fariniers débitaient la farine, à discrétion toutefois, sur la foule trop empressée de s'immiscer dans leurs affaires. Ils ont vendu aussi aux petits enfants qui criaient, et au profit des pauvres, quantité de petits moulins à vent.

Le char de l'Horticulture était fort bien disposé ; les massifs de verdure charmaient tous les regards ; mais il n'y a rien d'extraordinaire à cela avec les horticulteurs habiles que possède notre ville.

La marine française était également représentée par un trois-mâts, gréé à merveille et monté par un nombreux équipage. On eut dit que le roulis était terrible, tant l'agitation était grande à bord ; mais non : c'étaient de jeunes matelots qui s'ébattaient joyeusement autour de leur capitaine et qui s'efforçaient de recueillir amplement pour les pauvres.

Du sérieux passons au plaisant. Nous voyons apparaître la voiture du Charlatan, qui a le privilège d'attirer autour de lui une foule empressée et envieuse de bons lazzi ; puis le char de la Charité : celui-ci est très-grand, bien décoré, mais pas assez occupé. Une dame Charité est assise au plus haut ; à ses pieds, deux de nos conseillers municipaux gardent la caisse centrale et saluent la foule qui jette sans cesse dans leur corbeille. Deux conseillers municipaux, c'est beaucoup sans doute, mais le vide, autour d'eux, paraissait trop grand sur cette vaste plate-forme.

Ne croyez pas que ce soit la fin : voici encore de grosses têtes qui apparaissent. Une Poitevine, une Montreuillaise, une Pont-de-Céyaise, une Vallénaise s'évertuent dans une voiture, envoient à profusion deux baisers, oranges et dragées. Ce sont quatre jeunes gens bien inspirés. Leur rêve a été de donner en ce jour un spécimen grossi des coiffures de la Vallée, des Ponts-de-Cé, de Montreuil et du Poitou, qui se croisaient jadis dans nos murs les jours de fête, et qui tendent à disparaître de plus en plus.

Au milieu de la cavalcade, sous une pagode roulante, parfaitement imitée des constructions chinoises, la musique municipale avait pris place et donnait plus d'éclat au défilé.

En somme, la journée a été excellente, et il y a tout lieu de croire qu'elle aura été fructueuse pour les pauvres. Aussi ne pouvons-nous que féliciter les jeunes gens qui ont apporté leur concours. Mais pourquoi se laisser dépasser ainsi chaque année ? Nous ne sommes plus à l'époque de ces divertissements ; l'entrain n'est plus le même qu'au carnaval, et en ces jours les adhérents seraient peut-être plus nombreux. Cette fois, le cortège a été grossi par un piquet de l'École de cavalerie que M. le général commandant a mis à la disposition des commissaires de cette fête de charité, et par la fanfare militaire qui ouvrait la marche.

Hier soir, à huit heures, le cortège se réunissait de nouveau près du Chardonnet, pour compléter le programme de la journée. Dans la marche à travers les rues Beaurepaire, de Bordeaux, du Portail-Louis, la place de la Bilange et le quartier des Ponts, l'illumination des chars et de nombreux feux de Bengale ont éclairé la foule des couleurs les plus variées.

À dix heures, la fête était terminée, et chacun se donnait rendez-vous à l'année prochaine. La foule a été immense de tous côtés, et l'octroi de notre ville n'aura point eu à se plaindre en cette circonstance.

VOTES DE NOS REPRÉSENTANTS.

Sénat. — Scrutin sur l'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'amnistie, texte de la commission du Sénat, adopté par 150 voix contre 132.

MM. d'Andigné, Joubert et Le Guay ont voté pour.

Chambre des députés. — Les sept députés

de Maine-et-Loire ont voté l'ensemble du budget des dépenses, tel que le projet de loi complété par la Chambre dans la séance du 27 mars.

Vote de nos députés sur la proposition de la commission du budget de ne pas rétablir pour les Invalides le crédit de 60,000 fr. rétabli par le Sénat (proposition rejetée par 209 voix contre 200) :
A voté pour la proposition : M. Benaud.
S'est abstenu : M. Janvier de la Motte.
Ont voté contre : Les autres députés.

La deuxième série (Saumur et ses environs) des *Notices archéologiques* par M. G. mie des Inscriptions et Belles-Lettres, vient de paraître chez les éditeurs, Germain et Grassin, Angers, rue Saint-Laud, 83. Un vol. grand in-8°, prix 4 fr.

L'ouvrage est accompagné de nombreux dessins, vues et plans, qui résument pour l'œil les descriptions si complètes et si exactes de l'auteur.

On signale de différents points d'Indre-et-Loire de nombreux accidents par suite de la tourmente de la nuit de vendredi à samedi.

Entre Dissais-sous-Courcillon et Saint-Paterne, dans la Sarthe, à environ 700 mètres de la limite du département d'Indre-et-Loire, le pont construit sur le ruisseau de l'Escotais, près du château de Vernay, s'est écroulé au moment du passage du train. La machine et dix-sept voitures sont tombées dans le ruisseau.

Le mécanicien a été tué.
A Monnaie, une quarantaine de moutons, appartenant à un propriétaire de cette commune, auraient été submergés dans leur bergerie.

A Azay, une chaussée aurait été emportée par les eaux.

Plusieurs chevaux, à Vouvray, auraient péri par suite de l'inondation d'une partie des prairies dans lesquelles se trouvaient leurs écuries.

A la Membrolle, les habitants ont été obligés de couper la route afin de laisser écouler les eaux.

Le pont métallique sur le Loir, entre Aubigné et la Chapelle-aux-Choux, a été emporté.

A Saint-Aignan, plusieurs maisons sont écroulées. Il n'y aurait pas eu d'accidents de personne. (Indépendant.)

Nous recevons de la direction de la Compagnie d'Orléans la note suivante, relative à l'accident qui a eu lieu sur la ligne de Tours au Mans :

« Le pont de Vernay, établi sur un affluent du Loir, près de Dissais-sous-Courcillon, a été emporté la nuit dernière par une crue. La machine et dix-huit wagons d'un train de marchandises sont tombés dans le ruisseau. Le machiniste et le chauffeur ont disparu. »

NANTES.

Le général de Cissey est appelé au commandement du 15^e corps d'armée à Nantes, en remplacement du général Espivent de la Villeboisnet.

LE MANS.

M. Cordelet a été nommé maire de la ville du Mans, avec MM. Masin, Ravasé et Foulard pour adjoints.

RENNES.

On assure que M^r Bataille, évêque d'Amiens, serait nommé à l'archevêché de Rennes au lieu et place de M^r Perraud, qui n'a pu accepter cette dignité pour raison de santé.

Demain mardi, un service sera célébré dans la cathédrale de Rennes à la mémoire de M^r Brossais Saint-Marc.

L'oraison funèbre sera prononcée par M^r Freppel, évêque d'Angers.

Dernièrement ont été vendus, à Paris, à Phôtel Drouot, cinq tapisseries des Gobelins, du temps de Louis XIV, et provenant du château d'Oiron (Deux-Sèvres), arrondissement de Bressuire, ayant appartenu à M^{me} de Montespan. Ces tapisseries représentent des arceaux garnis de feuillages et de fleurs ; deux d'entre elles sont ornées,

au centre, d'un groupe de deux figures : Femme et Amour ; les deux autres de vases et de fleurs, et la dernière d'un vase surmonté de divers instruments de musique et du blason de France. Elles ont été adjugées à 7,550 francs.

Une mère dénaturée. — Nous empruntons au Journal de Mamers le récit des souffrances qu'une mère dénaturée, la femme E..., demeurant au village de Bl..., à Marolles (Sarthe), infligeait à son enfant, âgé de 4 ans.

Elle séquestrait et maltraitait, dit notre confrère, de la manière la plus brutale, ce pauvre petit être.

Elle le tenait enfermé des jours entiers, presque sans nourriture, couché dans un lit sans draps, habillé de haillons, avec ses sabots dans les pieds.

On l'a vue une fois lui faire manger de la soupe brûlante et à peine trempée, et, sur les cris de douleur du pauvre enfant, le jeter brutalement sur son berceau en lui disant : « Puisque tu ne veux pas de soupe, tu vas jeûner. »

Au dire des voisins, la femme E... a répété vingt fois qu'elle voudrait bien que son enfant fût mort et qu'elle préférerait avoir chez elle un chien enragé. Le pauvre petit être peut à peine marcher ; il a quatre ans, nous l'avons dit, et ses bras et ses jambes ne sont pas aussi gros que ceux d'un enfant d'un an ; il a le médius de la main gauche difforme ; et l'on suppose que c'est sa mère qui, en le frappant, lui a cassé le doigt.

Cette femme est âgée de 27 ans : elle est mariée et a un autre enfant de 5 ans 1/2 dont elle prend assez soin, parce que, dit-elle, il n'est pas de son mari. Le dernier est ainsi martyrisé, parce qu'elle le croit de celui-ci et lui ressemble.

Elle a la plus déplorable réputation. C'est tout simplement un monstre, une brute que cette horrible femme. Nous renonçons à raconter toutes les souffrances que cette indigne mère faisait endurer à son enfant.

Le mari, qui aime aussi à boire, mais cependant serait raisonnable, dit-on, s'il avait une autre femme, presque toujours absent de la maison, ne savait pas tout ce qui se passait, cependant, témoin quelquefois des brutalités de sa femme, il l'avait réprimandée, battue même, mais rien n'y faisait. Devant son mari elle avait répété qu'elle n'avait qu'un désir : voir mourir son enfant, et c'est sans doute pour le voir réaliser qu'elle le maltraitait tous les jours ; et de fait le pauvre enfant, affirmant les voisins, serait mort depuis longtemps sans les soins qu'une charitable femme, la dame P..., lui apportait en l'absence de sa mère.

Publications de mariage.

Sébastien-Joseph Mollay, propriétaire, de Saumur, et Eugénie-Anna Boucher, propriétaire, de Saint-Martin-de-la-Place.

René-André Goblet, employé à la Compagnie des Eaux, de Saumur, et Anna-Marie Trotouin, couturière, même ville.

Jean Meyniel, employé à l'usine à Gaz, de Saumur, et Marie Vincent, journalière, même ville.

Adolphe Leroux, journalier, de Saumur, et Joséphine Royer, domestique, de Saint-Lambert-des-Léves.

Faits divers.

Le Phare de la Loire a reçu la lettre suivante du capitaine Boyton :

Gibraltar, 22 mars 1878.

Mon cher monsieur,

J'ai heureusement accompli la traversée du détroit de Gibraltar, mais c'était une entreprise extrêmement difficile. Parti de Tarifa (Espagne) le 20 mars, à sept heures du matin, j'abordai à Tanger (Afrique) à une heure du matin, le 21. Dix-sept heures dans la saumure ! Le passage était beaucoup plus difficile que celui de la Manche, en raison du grand nombre de courants qui m'emportaient à 50 milles de côté et d'autre du détroit. Pendant ma traversée, j'ai vu beaucoup de requins, mais aucun d'eux n'a fait de moi son repas, et

je leur en dois toute ma reconnaissance. J'ai beaucoup souffert du soleil et de l'eau salée, qui me venaient dans les yeux, et j'étais presque aveugle en atterrissant. Comme je n'étais pas attendu à Tanger, je fis retentir ma corne en approchant de la ville. Quelques gardes mauresques descendirent pour savoir ce que c'était, mais en me voyant sortir de la mer, ils coururent éveiller toute la ville, en disant que le diable venait d'aborder. Je les quittai le même jour par un steamer.

Amitié à tous mes bons amis de Nantes.
Paul Boyton.

Auguste Courtade, le meurtrier de Plaisance, a échappé à la justice des hommes ; il a succombé vendredi aux suites des blessures qu'il s'était faites.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 1^{er} avril 1878.

1^{re} représentation de

LES CHEVAUX DU CARROUSEL

Ou le dernier jour de Venise

Drame historique en 5 actes, par MM. Fouché et A. Lazare.

1^{er} acte, l'Espion vénitien ; 2^e acte, la Violation d'un traité de paix ; 3^e acte, les Reliques de Saint-Marc ; 4^e acte, l'Ambassadeur français ; 5^e acte, les Français à Venise.

Les principaux rôles seront joués par MM. G. Simon, Nitsch, Destez, Delcroix, Leroy, M^{mes} Levasseur et Servat.

Le spectacle commencera par :

LES TROIS BOUGEOIRS, comédie nouvelle en 1 acte, du théâtre du Gymnase, par M. Grangé.

Jouée par MM. Nitsch, Servat, Théodore, et M^{me} E. Simon.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/2.

L'Univers Illustré sait justifier, chaque semaine, la réputation qu'il doit à vingt années d'efforts. Cette magnifique publication artistique est véritablement « le Journal de la famille » : pour le prouver, il suffit d'énoncer les titres des gravures contenues dans le numéro qui vient de paraître : Portrait de M. Hardy, architecte du palais du Champ-de-Mars, et de MM. Davioud et Bourdois, architectes du palais du Trocadéro ; le Chemin de fer suspendu à New-York ; une Scène de Maître Peronilla, la nouvelle pièce qui vient d'être donnée aux Bouffes-Parisiens ; une Partie de traîneaux en Russie ; Exposition Universelle de 1818 : la Grande Façade du palais du Champ-de-Mars et le Pavillon de la Ville de Paris ; les Fouilles entreprises sur l'emplacement de l'ancienne Troie et les principaux objets du « Trésor de Priam ». — Tout le monde sait, du reste, que la partie littéraire de l'Univers Illustré n'est pas moins remarquable que sa partie artistique.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 14 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

M. le comte d'Osmond vient de publier chez Calmann Lévy un nouvel ouvrage tout plein à la fois d'observation et d'humour. Il a pour titre : Dans la Montagne. C'est le récit pittoresque et animé d'excursions dans le Tyrol autrichien, et il faut lire ce livre pour avoir une idée de la vie, de l'intérêt et du charme que l'auteur a su répandre dans cette relation de voyages et de chasses.

SOCIÉTÉ ANONYME DES Gisements d'OR de St-Élie (GUYANE FRANÇAISE) PLACER VITALO

Capital : 4,000,000 de francs
DIVISÉ EN 8,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
Entièrement libérées
Conformément aux Statuts, en date du 23 mars 1878.

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 55, Rue de la Chaussée-d'Antin

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MM. le comte d'AYGUESVIVES, O. *, député ; Paul DHOUMOYS, O. *, ancien préfet ; le baron de LASSUS-ST-GENIES, O. *, ancien préfet ; Paul TILLIER, propriétaire ; Ed. TROPLONG, ancien magistrat, administrateur du Crédit Mobilier.

Quatre autres membres seront nommés par l'Assemblée.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 5,800 Actions de 500 fr.
2,200 actions ayant été souscrites par les Fondateurs
PAYABLES :

En souscrivant..... 125 fr.
Dans la huitaine de la constitution de la Société..... 375
500 fr.

BÉNÉFICES NETS DU PLACER ST-ÉLIE
Avec une moyenne de 87 travailleurs seulement, du 1^{er} octobre 1873 au 31 décembre 1877, SOIT, EN QUATRE ANNÉES ET TROIS MOIS, Soimée officiellement constatée :

4,222,506 francs

SOIT EN MOYENNE un bénéfice net d'Un Million par an.

La Société nouvelle doit compter sur des résultats plus considérables encore, puisqu'elle s'est assurée par contrat un effectif de 150 travailleurs, qui lui permettra d'augmenter la production du placier, d'améliorer les moyens d'exploitation et de l'étendre dans des parties inconnues de ses concessions.

L'or, qui doit appartenir à la Société depuis le 1^{er} janvier 1878, est adressé directement au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS. Le paquebot Washington, arrivé le 26 mars, a apporté la production du mois de janvier, s'élevant à 89,685 fr.

Les statuts stipulent formellement que, sur les bénéfices, déduction faite des prélèvements statutaires, les actionnaires devront avoir reçu, en dividendes, cinq cents francs par action, c'est-à-dire une somme égale à leur capital engagé, avant que les fondateurs soient appelés à aucun partage.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Vendredi 5 et Samedi 6 Avril 1878.

A PARIS : Au SIÈGE SOCIAL, 55, rue de la Chaussée-d'Antin ; Chez MM. BOUVIER FRÈRES ET C^{ie}, 14, place du Havre ; Et à LEUR SUCCURSALE, 22, rue du Pont-Neuf.

La répartition sera proportionnelle. Les démarches nécessaires faites immédiatement pour l'admission à la Cote officielle.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF PARIS

Le CATALOGUE complet, avec gravures et moyens de prendre les mesures soi-même, de tous les Vêtements Mode Été 1878.

ENVOI GRATIS.

QUATRE ARTICLES EXTRAITS DU CATALOGUE :

PARDESSUS 15^{fr}

L'ELBEUF 29^{fr}

COSTUME 9^{fr}

ENFANTS 5^{fr}

Adresser les demandes au Directeur de la

Maison du PONT-NEUF (Paris)

Le COMPTOIR GÉNÉRAL des CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : un million de francs

27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Se charge de la vente et de l'achat de toutes valeurs au comptant, sans autres frais que ceux de l'agent de change ; de l'encaissement des coupons, de l'échange et de la conversion des titres. L'administration répond immédiatement à toutes demandes de renseignements financiers.

Adresser les lettres ou envois à l'ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR, 27, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

AVIS

M. ALEXANDRE CONUS est toujours à la disposition des personnes qui désireraient des soirées particulières.

S'adresser, plusieurs jours à l'avance, quai de la Marine, 4, à Saumur.

Injection Brou et Capsules Ricord
(Voir aux annonces).



QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX
Aperatif, Fortifiant et Fébrifuge
Contenant tous les principes des 3 quinquinas et très-recommandé par les médecins contre l'anémie, le manque de forces, chlorose, pâleur maladive, affections de l'estomac, fièvres intermittentes, convalescences lentes, etc.

A PARIS, 22 & 19, RUE BROUET & LES PHARMACIENS
Dépôt à Saumur : CHEVEVERGNE, pharmacien.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vieillesse et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique : « Revalescière du Barry. »

Voici quelques-unes des cures : N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311. Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270. PHthisie. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMIL RICHARD, épiciers ; BEAUFRETON-POIRIER, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. V. LE RAY, avoué à Saumur (Maine-et-Loire), Et de M. AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE Sur conversion de saite, EN VINGT-TROIS LOTS, DE DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Cernusson, Tigné et la Fosse-de-Tigné.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M. AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant, le dimanche vingt-huit avril mil huit cent soixante-dix-huit, en la salle de la Mairie de Cernusson, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'à la requête de MM. Bineau-Chevalier et C^{ie}, négociants, demeurant à Doué-la-Fontaine, saisisants; Ayant M. V. Le Ray pour avoué; En présence ou eux dûment appelés de:

1^{er} M. Pierre Rottier, forgeron, demeurant commune de Cernusson, saisi;

Ayant M^{re} Poulet pour avoué;

2^{es} M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, en sa qualité de syndic provisoire de la faillite du sieur Rottier, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du dix-huit février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré;

Ayant M. Callier pour avoué; En vertu du jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze mars mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, mentionné aux hypothèques;

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre le sieur Rottier, sus-nommé, par MM. Bineau-Chevalier et C^{ie}, suivant procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date des seize et dix-neuf février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-sept février mil huit cent soixante-dix-huit, volume 28, numéro 7;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure indiqués, par le ministère de M. Audouin, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

Commune de Cernusson.

1^{er} LOT.

Une maison, de laquelle dépend une boutique de forgeron, située commune de Cernusson, joignant au levant la route, au couchant Samson, au midi une autre maison du failli, au nord la veuve Gelineau; une petite cour ou sol, contenant un are environ.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1,500 fr.

2^e LOT.

Une maison, sise au même lieu, même commune, séparée de la précédente par une petite cour, joignant au levant la route, au couchant le premier lot, au midi un chemin d'exploitation, au nord Samson.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000

3^e LOT.

Une grange, sur un autre terrain, où est aussi un four, le travail à ferer les bœufs; le tout joignant la route et l'article ci-après.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250

4^e LOT.

Une ouche ou jardin, au même lieu, contenant environ dix ares cinquante centiares, joignant au levant Granry, au couchant Samson et l'article précédent, au midi Grangereau, au nord Samson.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250

Commune de Tigné.

5^e LOT.

Un morceau de terre, au

A reporter. 3,000

Report. 3,000

Poteau, en sainfoin, joignant au midi Louis Rottier, au nord Ragueneau, contenant onze ares cinq centiares.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

6^e LOT.

Un morceau de terre, à Launay, joignant au couchant la route, au midi Coquin, contenant environ sept ares dix centiares.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

7^e LOT.

Un morceau de vigne, au même lieu, joignant au levant Aubin, au couchant Motivier, contenant environ quatre ares cinquante centiares.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

8^e LOT.

Un morceau de pré, en pré, joignant au levant Lemardelay, au nord Taillé, contenant environ cinq ares dix centiares.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

9^e LOT.

Un morceau de terre, en labour, appelé la Savinerie, joignant au levant un chemin, au midi Louis Rottier, contenant environ cinq ares cinquante centiares.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

10^e LOT.

Un morceau de terre, au même lieu, joignant au levant un chemin, au midi M. Metivier, au couchant Cebron, contenant environ quatorze ares cinq centiares.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250

11^e LOT.

Un morceau de vigne, au Petit-Gretail, joignant au nord Metivier, au couchant M^{re} Ableaud, contenant environ deux ares quatre-vingts centiares.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40

12^e LOT.

Un morceau de vigne, au Grand-Gretail, joignant au midi M^{re} veuve Taillis, au nord Orbain, contenant environ cinq ares soixante-dix centiares.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80

13^e LOT.

Un morceau de terre, appelé les Joullaines, joignant au midi Bonaventure, au levant Jacques Gelineau, contenant environ dix ares.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

14^e LOT.

Un morceau de terre, en sainfoin, au Bauvais, joignant au couchant Sauestre, au levant Coquin, contenant environ cinq ares quatre-vingts centiares.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

15^e LOT.

Un morceau de vigne, à la Cognée, joignant au midi un sentier, au couchant et au levant des champs, contenant environ huit ares vingt centiares.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

16^e LOT.

Un morceau de vigne, à la Chesnaie-des-Joullaines, joignant au levant Mignot, au midi Taillé, contenant environ quatre ares soixante-quinze centiares.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

17^e LOT.

Un morceau de vigne, à la Chesnaie-des-Grandes-Vignes, joignant au nord M. Chaillou, au couchant un chemin, contenant environ un are cinquante centiares.

Mise à prix, vingt-cinq francs, ci..... 25

A reporter. 4,190

Report. 4,190

18^e LOT.

Un morceau de vigne, à la Cognée, joignant au levant Coquin, au midi le saisi, contenant dix ares vingt centiares.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

19^e LOT.

Un morceau de vigne, au même lieu, joignant d'un côté un sentier, de l'autre côté Coquin, contenant environ douze ares quarante centiares.

Mise à prix, cent quarante francs, ci..... 140

20^e LOT.

Un morceau de vigne, à la Grunay, joignant au midi Vashin, au couchant un chemin, contenant environ sept ares.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Commune de la Fosse-de-Tigné.

21^e LOT.

Un morceau de terre, aux Banliers, joignant au midi Louis Rottier, au nord M^{re} veuve Alleand, contenant environ seize ares trois centiares.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

22^e LOT.

Un morceau de vigne, aux Sables, joignant au midi Louis Rottier, au couchant un chemin, contenant environ dix ares sept centiares.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

23^e LOT.

Un morceau de terre, appelé les Banliers-aux-Sables, joignant au couchant Louis Rottier, au midi M^{re} Vinet, contenant environ trente-quatre ares vingt-cinq centiares.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci..... 450

Total des mises à prix: cinq mille trois cent vingt francs, ci..... 5,320

S'adresser, pour tous renseignements:

1^o A M. AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M. V. LE RAY, avoué à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4, poursuivant la vente;

3^o A M. POULET, avoué à Saumur, Grand'Rue;

4^o A M. CALLIER, avoué à Saumur, rue d'Orléans.

Pour extrait, conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le trente mars mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé: V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent soixante-dix-huit, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (165) Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.

2^o TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.

3^o AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.

4^o TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.

Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. CLOUARD. (168)

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 45.

Joignant M. Jeuniette, les héritiers Tarodé et M. Bougreau. S'adresser à M. CLOUARD. (151)

A VENDRE A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance de suite, UN FONDS DE BOULANGERIE Bien achalandé.

Dépendant de la faillite du sieur Robert, boulanger à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. S'adresser, pour traiter, à M. Proust, expert-comptable à Saumur, 43, rue Dacier, syndic provisoire de ladite faillite. (166)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1878,
PORTION DE MAISON
AVEC MAGASIN ET SALON,
Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.
A LOUER DE SUITE
APPARTEMENT
Rue du Petit-Maure.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVÉAU, à Pocé.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

TÉLÉPHONE AVEC Avertisseur.

BAZAR DU VOYAGE
3, place de l'Opéra, 3
OU A L'USINE
42, rue Rochechouart, 42.
PARIS.

Prix: 15 fr. la Paire.
Fil double spécial, 30 c. le mètre.

AVERTISSEURS ÉLECTRIQUES
ALLANT JUSQU'À 20 KILOMÈTRES.
Installation facile.
Envoi franco Prospectus et Notice.



FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, impri-erie de P. GODET.

UNE BONNE COUTURIÈRE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

M. RIPELLANT ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,
Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une garantie pour les personnes qui s'adressent à lui.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAYROT
Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blemorragique du Copahu. Elles ne fatiguent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de la continence d'urine. — Prix: 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE
PILULES ET SIROP FAYROT

au pyrophosphate de fer et de magnésie
CE SEL NE CONSTIPE PAS
Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE
PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAYROT
Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr.
Dépôt général: pharmacie FAYROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préventrice. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.